



Saisie vente aux enchères

Par **bacqueville**, le **09/05/2012** à **10:45**

Bonjour ,je voudrais savoir combien de temps faut il compter entre la lettre de saisie de l'avocat et la saisie-vente aux enchères elle même ? (Il y a déjà eu un jugement il y a 2ans mais pour ne pas rembourser ce qu'elle me devait la débitrice a réussi à obtenir un plan de surendettement. ce plan s'est achevé fin janvier) Cette personne a des biens immobiliers donc tout à fait solvable. Qui paie les frais de saisie dans ce cas là ? Merci. Cordialement
.Aline

Par **bacqueville**, le **10/05/2012** à **08:52**

Bonjour ,je voulais dire "un commandement de payer".Il y a 15 jours que celui ci est parvenu a la débitrice . Le souci c'est que celle-ci est sous curatelle et bénéficiait d'un plan de surendettement afin de vendre ses Biens. Ce plan s'est terminé le 31 janvier et je ne suis toujours pas remboursée. Mon avocat a donc envoyé il y a 15 jours un commandement de payer a la curatrice et ..Rien ne s'est passé. Je ne sais plus que faire.Un jugement a bien été rendu il y a 2 ans. Mais la débitrice a obtenu un plan de surendettement de 18 mois pour se mettre à l'abri d'une saisie. (a savoir que cette personne possède des Biens)Cela fait plus de trois mois que j'aurais dû récupérer mon argent ,j'en ai tellement besoin.Merci Maître de votre réponse ,je suis vraiment découragée.Cordialement. Aline

.

Par **bacqueville**, le **10/05/2012** à **17:07**

Merci Maître